

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 31/01/2022

Cités Educatives : deux nouvelles labellisations dans les Hauts-de-Seine

Le Premier ministre a annoncé la liste des nouveaux lauréats au label Cité éducative : dans les Hauts-de-Seine, ce sont deux nouvelles « Cités Educatives » labellisées au quartier du Petit Colombes à Colombes et à Villeneuve-La-Garenne, qui viennent s'ajouter aux deux cités éducatives labellisées à Gennevilliers en 2019 et à Nanterre en 2021.

L'objectif des cités éducatives est de créer des synergies en faveur des jeunes et de leur famille dans les quartiers, autour de l'école, du périscolaire, de l'extra-scolaire et au-delà vers l'emploi.

Les services de l'Etat et ses partenaires (commune, associations, familles) se mobilisent autour de la cité éducative en mettant l'enfant et le jeune au cœur de la démarche pour actionner le levier majeur de lutte contre les inégalités sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ces deux nouvelles cités éducatives vont permettre d'intensifier encore dans le département l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans grâce au financement d'actions dans le développement des apprentissages, du bien-être des jeunes enfants, de l'inclusion, de la santé mentale et de la santé et du sport, tout en renforçant les dispositifs déjà présents comme les cités de l'emploi et les cités de la jeunesse à Villeneuve-la-Garenne.

Les Cités éducatives visent à accompagner au mieux les parcours éducatifs de chacun, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

En Ile-de-France, ce sont 50 cités éducatives qui maillent le territoire, dont 18 nouvellement labellisées.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>